



Renouvelez vos pièces d'identité avant l'été !

ACTUALITÉ

Mercredi 20 mai 2026

Renouvelez vos pièces d'identité avant l'été !

Avant de réserver vos prochaines vacances, pensez vérifier la validité de vos pièces d'identité afin d'éviter toute mauvaise surprise le jour de votre départ !



Il est recommandé d'anticiper vos démarches : la délivrance d'un passeport ou carte d'identité est en moyenne de quatre à cinq semaines. Comment renouveler sa pièce d'identité (carte d'identité / passeport) ?

- Complétez et imprimez la pré-demande disponible sur le site du gouvernement : ants.gouv.fr
- Déposez votre dossier en prenant obligatoirement rendez-vous en ligne [sur l'espace citoyen](https://sur.l'espace.citoyen) ou par téléphone 01 34 58 50 00.

Depuis 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans. De plus, si votre CNI est perimée, sachez qu'elle reste valable sur le territoire français 5 ans après la date d'expiration pour prouver votre identité.